

## JM Blanquer annonce "les perspectives" du Grenelle de l'Éducation pour le 26 mai

4-5 minutes

*Réuni de novembre 2020 à fin janvier 2021, le Grenelle de l'éducation était censé dessiner "une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale autour de quatre leviers prioritaires : reconnaissance, coopération, ouverture et protection et valeurs de la République". Ses conclusions, repoussées depuis mars, vont être données par JM Blanquer le 26 mai lors d'une table ronde. Les recommandations du Grenelle sont explosives pour les enseignants. Jusqu'où le ministre est-il prêt à aller entre revalorisation et contreparties ?*

### Quelle revalorisation ?



"La conférence de conclusion du Grenelle de l'éducation se tiendra le 26 mai 2021... Elle sera l'occasion de remercier l'ensemble des participants pour leur implication et de présenter sous forme d'une table ronde les conclusions et les perspectives des travaux du Grenelle".

Le 6 mai, [répondant à des députés](#), JM Blanquer avait annoncé "des réponses très prochainement" sur la revalorisation et le Grenelle de l'éducation. On y est puisque le 26 mai devraient être précisées les "perspectives" ministérielles.

JM Blanquer avait précisé, le 6 mai, : "il y aura une revalorisation des professeurs les plus jeunes fin mai. Ça va s'accroître en 2022", tout en évoquant "des transformations RH (ressources humaines), la "modernisation de l'éducation nationale" et "une plus grande personnalisation de la carrière des enseignants".

## **Quelles contreparties ?**

Tous ces sujets sont dans les conclusions des groupes de travail du Grenelle transmises en janvier 2021. La "personnalisation de la carrière" selon ces groupes correspond à deux objectifs. Le premier c'est la rémunération "au mérite". Selon les conclusions du Grenelle, la rémunération sera liée à un devoir d'astreinte au remplacement. Elle dépendra aussi des formations suivies hors temps scolaire. Les primes pourront varier en fonction des lieux. La rémunération pourra varier selon d'autres critères. Par exemple "les projets innovants, certaines expérimentations devraient pouvoir être récompensés". Ce serait aussi le cas de "certaines fonction objectivées qui demandent un investissement préalable".

Le second c'est d'en finir avec l'avancement à l'ancienneté. Là, l'enjeu est de taille : l'avancement à l'ancienneté c'est 350 millions par an, quasiment le montant de la "revalorisation" blanquérienne. On retrouve l'idée de la suppression du PPCR dans le groupe "autonomie" qui envisage aussi de modifier les obligations de service des enseignants en intégrant un temps de travail en équipe en plus de l'horaire devant élèves.

Enfin les groupes du Grenelle voulaient aussi changer les fonctions de directeurs et de personnels de direction. Le groupe Gouvernance du Grenelle veut donner aux directeurs "un véritable statut leur conférant autorité décisionnelle et fonctionnelle". Ainsi le groupe "propose que le directeur ait la possibilité de valoriser par une évaluation positive " les professeurs des écoles sous forme d'un "double regard de l'inspecteur et du directeur". Comme les chefs d'établissement du 2d degré. Pour ceux-ci, le groupe propose qu'ils puissent recruter les enseignants, idée émise dès 2017 par JM Blanquer.

Que retiendra JM BLanquer de tout cela ? C'est bien difficile de le dire. Cependant deux certitudes. Le ministre ne parle plus de loi de programmation alors que le gouvernement envisage de relancer la réforme des retraites. Le discours ministériel aura lieu le 26 mai, une date bien précoce par rapport à des arbitrages budgétaires qui ne sont clos normalement que fin juin.

## **François Jarraud**

[Les recommandations du Grenelle](#)

[JM BLanquer relance le Grenelle](#)

[Le Grenelle et les remplacements](#)

[Le rapport du CSEN](#)